

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 novembre 2012

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ, Messieurs Claude LAGIER, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude LAGIER

Ordre du jour :

- ⌚ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Septembre 2012.

Délibérations :

- ⌚ Affectation du logement n°2 – Immeuble « Marcel PLAZY ».
- ⌚ Décision modificative – Intégration de travaux.
- ⌚ Coupes affouagères.
- ⌚ Contrôle des jeux – Société VERITAS.
- ⌚ Acte d'acceptation de cession de créances.

Informations :

- ⌚ Emprunts CRCA / CDC.
- ⌚ Travaux d'enfouissement lignes HT/HTA.
- ⌚ Arbre de Noël des enfants.
- ⌚ Colis aux personnes âgées.
- ⌚ Galettes des rois.

- ⌚ Questions diverses.

Délibérations :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Septembre 2012

Vote : Unanimité.

Affectation du logement n°2 – Immeuble « Marcel PLAZY »

Le Maire expose avoir mis une annonce sur le « Bon coin » pour la location du logement n°2 de l'Immeuble « Marcel PLAZY ».

Beaucoup de personnes se sont renseignées auprès du secrétariat et d'autres ont établi une demande écrite, dont il est fait lecture.

Après débat, le Conseil Municipal décide de retenir deux locataires potentiels qui sont :

- M. et Mme GOILLOT Vincent et Vanessa (après obtention de renseignements complémentaires), couple, jusqu'à présent, logé dans la famille à la recherche d'un logement pour l'hiver.
- M. DERENNE-LEROY Claude, retraité, à la recherche d'un logement plus en rapport avec ses revenus.

Vote : Unanimité.

Décision modificative – Intégration de travaux

Le Maire expose devoir procéder à l'intégration, de l'étude « amiante » obligatoire dans le programme de travaux de la rénovation de l'Immeuble « Marcel PLAZY », de la façon suivante :

2031-72 (041)	+ 600,00€	Recettes Investissement
2315-72 (041)	+ 600,00€	Dépenses Investissement

Vote : Unanimité.

Coupes affouagères

Le Maire expose que la Commission d'affouage a fait remonter deux problèmes qui sont :

- L'inscription de Monsieur André CHELLI pour une coupe d'affouage 2012-2014 (en résidence secondaire), alors que ce résident n'a plus été aperçu sur la Commune l'hiver depuis plusieurs années.
- Monsieur Hervé LOCOGE qui réclame une coupe pour services rendus à la Collectivité au temps où il était en activité, en accord avec la Municipalité de l'époque.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de trancher sur ces deux cas.
Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- ⌚ De ne pas attribuer une coupe d'affouage, pour l'année 2012-2014, à Monsieur André CHELLI
- ⌚ De ne plus concéder de coupe d'affouage au nom de la Commune à Monsieur Hervé LOCOGE.

Vote : Unanimité.

Contrôle des jeux – Société VERITAS

Le Maire expose avoir reçu la proposition de contrat de vérification périodique du bureau de contrôle « VERITAS » :

Etat de conservation des aires et équipements de jeux, au prix de : **415, 00 € HT**
Des buts sportifs, au prix de : **205, 00 € HT**

Le Maire demande l'autorisation de signer la proposition de contrat.

Vote : Unanimité.

Acte d'acceptation de cession de créances

Le Maire donne lecture intégrale de l'acte d'acceptation de cession de créances professionnelles conformément à l'article L.313-29 du Code Monétaire et Financier, suivant le tableau ci-après :

Organismes	Comptable Assignataire	Références	Montant	Montant « DAILLY »	%
Région PACA	Paierie Régionale PACA	Délib ; n° DE 11-836	60 000	60 000	27,85
CG05	Paierie Départementale 05	Séance du 20/09/2011	18 750	18 750	8,70
DDT 05	Trésorerie Générale du Vaucluse	Décision n° 2011DD00500002	24 000	24 000	11,14
CG05	Paierie Départementale 05	Séance du 17/05/2012	51 850	51 398	23,86
Préfecture 05	Trésorerie Générale du Vaucluse	Arrêté n° 2011-181-26	42 500	42 500	19,73
Agence de l'Eau	Agence Comptable de l'Eau	Convention n° 20120094	18 792	18 792	8,72
TOTAL			215 892,00€	215 440,00€	100%

Montant du prêt Crédit Agricole : Capital + intérêts = 215 440, 00 €

Le Maire demande l'autorisation de signer l'acte d'acceptation de cession de créances.

Vote : Unanimité.

Informations :

🕒 **Emprunts CRCA / CDC**

Le Maire explique au Conseil Municipal toutes les difficultés rencontrées pour l'obtention et surtout le versement des emprunts. En ce qui concerne la Caisse Régionale du Crédit Agricole j'espère que l'acte d'acceptation sera la dernière pièce manquante à verser au dossier pour le déblocage des fonds. Pour la Caisse des Dépôts et Consignation, le dossier est a priori jugé complet et le versement des fonds devrait se faire le 6 Décembre 2012.

Suite aux retards pris par les constitutions des dossiers, la Collectivité n'a plus de trésorerie et la secrétaire effectue des mandats en fonction de la trésorerie.

Il est à espérer que nous ne paierons pas d'indemnités de retard.

🕒 **Travaux d'enfouissement lignes HT/HTA**

Les travaux devraient commencer début Décembre 2012 pour se terminer fin du premier semestre 2013.

Deux arrêtés réglementant la circulation sur les VC n° 6 et VC n°7 ont été pris à la demande de la Société INEO RESEAUX SUD EST qui réalise les travaux.

🕒 **Arbres de Noël des enfants**

Les bénéficiaires sont les enfants de la Commune de 0 à 10ans, c'est-à-dire jusqu'aux enfants nés en 2002 soit un total de 36 enfants.

L'arbre de Noël se déroulera le samedi 15 Décembre 2012 à partir de 14 H 00 à la salle polyvalente. Voir avec le « Ludambule » pour l'animation de cet après-midi.

En charge des cadeaux Mesdames GONSOLIN Régine, ODDON Nicole et COLLIGNON Claire.

⌚ **Colis aux personnes âgées**

Le colis de nos aînés pour les personnes résidants sur la Commune nées en 1937.

Les bénéficiaires : 4 couples et 17 personnes individuelles.

Mesdames GIROUD Brigitte et VARGOZ Annick sont chargées de la recherche et de la confection des colis.

⌚ **Galettes des rois**

Le gâteau des rois aura lieu le Dimanche 13 Janvier 2013, à partir de 15 H 00 à la salle polyvalente.

Questions diverses :

⌚ Colis aux personnels de la collectivité :

La remise des cadeaux du personnel communal se fera en présence du Conseil Municipal le Jeudi 20 Décembre 2012 à 18 H 30 à la salle polyvalente.

⌚ Il est suggéré de faire couper une coupe affouagère par un exploitant forestier et de garder ce bois au profit des personnes âgées de la Commune ne pouvant pas exploiter elles-mêmes.

⌚ Proposition d'utilisation de la salle polyvalente le mercredi après-midi par les enfants du village sous la responsabilité d'une et/ou des personnes majeures désignées.

⌚ Evocation de la lettre du SIVU Patrimoine et Culture qui va voir son activité Syndicale cesser au 31 Décembre 2012 et les conséquences que cela entraîne en termes d'emploi et de préservation des collections.

Le Maire clos la séance à 20 H 00.

Le Maire

Alain D'HEILLY